**Association des Étudiants en Philosophie de l'Université de Montréal**

**2910 Boul. Édouard-Montpetit**

**Local 307**

**Montréal (Québec)**

**H3C 3J7**

**Procès Verbal de la réunion du Comité exécutif**

**Jeudi 10 novembre 2016**

**Ordre du Jour**

**0. Ouverture**

**0.1Élection du présidium et du secrétariat**

**0.2 Adoption de l’ordre du jour**

**0.3 Annonces**

**0.4 Adoption de procès verbaux**

**0.5 Dépôt d'avis de motion**

**0.6 Traitement des avis de motions**

**1. Enjeu académique : l'auto-évaluation du programme**

**2. Élections de postes à combler**

**3. Enjeux politiques**

**4. Varia**

**5. Fermeture**

**0. Ouverture**

-Samuel Élie Lesage propose l'ouverture de l'assemblée.

-Félix Gagnon appui.

- L'ouverture de l'assemblée est adoptée à l'unanimité.

**0.1 Élection du présidium et du secrétariat**

-Samuel Élie Lesage propose Andreas Farina-Schroll au secrétariat et Mathieu-Noel Brouillette au présidium.  
-Maxime Fortin-Archambault appui.

-Le présidium et le secrétariat sont élus à l'unanimité.

**0.2 Adoption de l’ordre du jour**

-Fannie Achard propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté à l'écran.  
-Samuel Élie Lesage appui.  
-L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**0.3 Annonces**

-Audrey Paquet : 5@7 cycle supérieur après l'AG à 17h00

**0.4 Adoption de procès verbaux**

**Proposition 0.1** : Que l'on adopte les procès verbaux des assemblées générales du 15 septembre, 29 septembre et 11 octobre 2016.

-Félix Gagnon appui.

-Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

**0.5 Dépôt d'avis de motion**

**-**Samuel Élie Lesage propose le dépôt d'un avis de motion sur le quorum de l'ADEPUM.

**0.6 Traitement des avis de motions**

**Proposition 0.2:**  Que l'on adopte l'avis de motion de la SOFEPUM.

-Maxime Fortin-Archambault appui.

-L'avis de motion est adopté à l'unanimité.

**Proposition 0.3** : Que l'on adopte l'avis de motion sur les services de gardiennage.

-Félix Gagnon appui.

-Une demande de vote est demandée.

- L'avis de motion est adopté à majorité des deux-tiers.

**1. Enjeu académique : l'auto-évaluation du programme**

- Samuel Montplaisir propose une présentation de 15 minutes sur l'auto-évaluation du programme.

-Hind Fazazi appuie.

-La présentation est adoptée à l'unanimité.

**Proposition 1 :**

**Que** l'on adopte les recommandations du rapport sur l'auto-évaluation du programme

-Audrey Paquet appuie

**Proposition d'amendement 1.1. :**

« **Que** la politique de contestation de note soit intégrée de manière obligatoire dans tous les plans de cours,

**Que** la politique de contestation soit revue pour la rendre moins anxiogène pour les étudiants et les étudiantes qui en font la demande. »

-Hind Fazazi appuie.

**Proposition de sous-amendement 1.1.1:**

«**Que** l'on ajoute à côté du terme "anxiogène" les termes "et autoritaire".»

-Aucun appui.

-Le sous-amendement est donc rejeté de lui-même.

*Retour sur la proposition d'amendement*

**Proposition d'amendement 1.1. :**

« **Que** la politique de contestation de note soit intégrée de manière obligatoire dans tous les plans de cours,

**Que** la politique de contestation soit revue pour la rendre moins anxiogène pour les étudiants et les étudiantes qui en font la demande. »

-L'amendement est adopté l'unanimité.

***Retour sur la proposition principale telle que sous-amendée***

**Proposition 1 :**

**Que** l'on adopte les recommandations du rapport sur l'auto-évaluation du programme

**Amendement 1.1. :**

« **Que** la politique de contestation de note soit intégrée de manière obligatoire dans tous les plans de cours,

**Que** la politique de contestation soit revue pour la rendre moins anxiogène pour les étudiants et les étudiantes qui en font la demande. »

**Proposition d'amendement 1.2 :**

**Que** l'on refuse les trois recommandations suivantes du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

1. Que l’un des cinq séminaires suivis par les doctorant.es soit un séminaire portant sur la méthodologie en philosophie (recherche documentaire, rédaction d’articles, etc.)
2. Que les étudiant.es à la maîtrise ne puissent pas suivre plus de deux séminaires dans le même axe/secteur de recherche en philosophie. Cette mesure pourrait être appliquée aux doctorant.es qui n’ont pas fait de maîtrise en philosophie à l’Université de Montréal.
3. Les étudiant.es à la maîtrise et au doctorat ne puissent pas suivre plus qu’un seul séminaire avec le même professeur pour chacun des deux programmes de cycles supérieurs (maîtrise et doctorat).

-Kevin Kaiser appui.

**Proposition privilégiée de scission des trois points de l'amendement**

-Audrey Paquet appuie.

-La scission des trois points est adoptée à l'unanimité.

**Proposition d'amendement 1.2.1 :**

**Que** l'on refuse la recommandations suivante du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

Que l’un des cinq séminaires suivis par les doctorant.es soit un séminaire portant sur la méthodologie en philosophie (recherche documentaire, rédaction d’articles, etc.)

**Proposition de sous-amendement 1.2.1.1 :**

**Et** **Qu**'elle soit remplacée par:

**Que** l'un des séminaires offerts par le département porte sur la méthodologie en philosophie (recherche documentaire, rédaction d’articles, etc.) et soit accessible de manière facultative aux étudiant.e.s aux deuxième et troisième cycles.

-Maximilien Picard appui.

-Le sous-amendement est adopté à l'unanimité

***Retour sur l'amendement tel que sous-amendé***

**Proposition d'amendement 1.2.1 :**

**Que** l'on refuse la recommandations suivante du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

Que l’un des cinq séminaires suivis par les doctorant.es soit un séminaire portant sur la méthodologie en philosophie (recherche documentaire, rédaction d’articles, etc.)

**Sous-amendement 1.2.1.1 :**

**Et** **Qu**'elle soit remplacée par:

**Que** l'un des séminaires offerts par le département porte sur la méthodologie en philosophie (recherche documentaire, rédaction d’articles, etc.) et soit accessible de manière facultative aux étudiant.e.s aux deuxième et troisième cycles.

-Il y a demande de votes

-L'amendement est adopté à majorité manifeste.

***Retour sur le deuxième point de la scission de l'amendement***

**Proposition d'amendement 1.2.2 :**

**Que** l'on refuse la recommandations suivante du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

Que les étudiant.es à la maîtrise ne puissent pas suivre plus de deux séminaires dans le même axe/secteur de recherche en philosophie. Cette mesure pourrait être appliquée aux doctorant.es qui n’ont pas fait de maîtrise en philosophie à l’Université de Montréal.

**Proposition de sous-amendement 1.2.2.1:**

**Et Qu**'on la remplace par :

**Que** les étudiant.e.s à la maîtrise ne puissent pas suivre l'entièreté de leur scolarité dans le même axe de recherche. Cette mesure pourrait être appliquée aux doctorant.es qui n’ont pas fait de maîtrise en philosophie à l’Université de Montréal.

-Maxime Fortin-Archambault appui.

-Il y a demande de vote

-Le sous-amendement est adopté à majorité.

***Retour à l'amendement tel que sous-amendé***

**Proposition d'amendement 1.2.2 :**

Que l'on refuse la recommandations suivante du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

Que les étudiant.es à la maîtrise ne puissent pas suivre plus de deux séminaires dans le même axe/secteur de recherche en philosophie. Cette mesure pourrait être appliquée aux doctorant.es qui n’ont pas fait de maîtrise en philosophie à l’Université de Montréal.

**Sous-amendement 1.2.2.1:**

Et **Qu**'on la remplace par :

**Que** les étudiant.e.s à la maîtrise ne puissent pas suivre l'entièreté de leur scolarité dans le même axe de recherche. Cette mesure pourrait être appliquée aux doctorant.es qui n’ont pas fait de maîtrise en philosophie à l’Université de Montréal.

- L'amendement est adopté à l'unanimité

***Retour au troisième point de la proposition d'amendement scindée***

**Proposition d'amendement 1.2.3 :**

**Que** l'on refuse la recommandations suivante du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

Que les étudiant.es à la maîtrise et au doctorat ne puissent pas suivre plus qu’un seul séminaire avec le même professeur pour chacun des deux programmes de cycles supérieurs (maîtrise et doctorat).

- Il y a demande de vote

-L'amendement est adopté à majorité

***Retour sur la proposition principale***

**Proposition 1 :**

**Que** l'on adopte les recommandations du rapport sur l'auto-évaluation du

programme

**Amendement 1.1. :**

**Que** la politique de contestation de note soit intégrée de manière obligatoire dans tous les plans de cours,

**Que** la politique de contestation soit revue pour la rendre moins anxiogène pour les étudiants et les étudiantes qui en font la demande.

**Amendement 1.2.1 :**

**Que** l'on refuse la recommandations suivante du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

Que l’un des cinq séminaires suivis par les doctorant.es soit un séminaire portant sur la méthodologie en philosophie (recherche documentaire, rédaction d’articles, etc.)

**Sous-amendement 1.2.1.1 :**

Et **Qu**'elle soit remplacée par:

**Que** l'un des séminaires offerts par le département porte sur la méthodologie en philosophie (recherche documentaire, rédaction d’articles, etc.) et soit accessible de manière facultative aux étudiant.e.s aux deuxième et troisième cycles.

**Amendement 1.2.2 :**

**Que** l'on refuse la recommandations suivante du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

Que les étudiant.es à la maîtrise ne puissent pas suivre plus de deux séminaires dans le même axe/secteur de recherche en philosophie. Cette mesure pourrait être appliquée aux doctorant.es qui n’ont pas fait de maîtrise en philosophie à l’Université de Montréal.

**Sous-amendement 1.2.2.1:**

Et **Qu**'on la remplace par :

Que les étudiant.e.s à la maîtrise ne puissent pas suivre l'entièreté de leur scolarité dans le même axe de recherche. Cette mesure pourrait être appliquée aux doctorant.es qui n’ont pas fait de maîtrise en philosophie à l’Université de Montréal.

**Amendement 1.2.3 :**

**Que** l'on refuse la recommandations suivante du rapport sur l'auto-évaluation du programme:

Que les étudiant.es à la maîtrise et au doctorat ne puissent pas suivre plus qu’un seul séminaire avec le même professeur pour chacun des deux programmes de cycles supérieurs (maîtrise et doctorat).

- Il y a demande quorum de l'assemblée.

- Le quorum n'est pas respecté.

- Fin de l'assemblée générale.